

Comparution devant le Comité permanent de la Chambre des communes pour l'agriculture et l' agroalimentaire

Le 1^{er} mars 2007

Présentation de M. Greg Arason, Président-directeur général de la Commission canadienne du blé

Je vous remercie infiniment, Monsieur le président.

J'aimerais remercier le Comité de m'avoir invité à lui adresser la parole aujourd'hui.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, j'en suis à mon deuxième mandat à la tête de la CCB. J'ai accepté le défi de diriger l'organisation durant cette période aussi cruciale que controversée, parce que j'estime pouvoir contribuer de manière positive aux activités et aux efforts de commercialisation de la CCB. Je crois en la CCB. Je crois à l'important rôle qu'elle joue en ce qui a trait à maximiser les recettes des agriculteurs. Je crois au rôle de la CCB comme important fournisseur de blé, de blé dur et d'orge dans le marché mondial des céréales.

J'ai mentionné lors de ma nomination mon intention de ne pas me mêler du débat politique entourant la vente par comptoir unique. Ma priorité, en tant que président-directeur général par intérim, devait être, et a été jusqu'ici, de vendre le grain et de veiller au fonctionnement harmonieux de l'organisation. Je n'ai pas dérogé à cet engagement et je n'y dérogerai pas aujourd'hui.

Toutefois, lorsque de l'information erronée au sujet de la performance de la CCB se retrouve sur la place publique, j'estime qu'il est de mon droit et de mon devoir de rectifier cette information. Un exemple de ce type d'information erronée c'est la relation d'affaires entre la CCB et l'Algérie, et à ce que je comprends, c'est pour cette raison que j'ai été appelé à comparaître devant vous aujourd'hui.

Plusieurs parties, y compris des députés de la Chambre, ont récemment déclaré publiquement et dans des documents que la CCB a vendu du blé dur à des prix inférieurs à ceux du marché. Cette information est fautive et semble avoir eu pour source des documents diffusés par l'organisme américain US Wheat Associates, un détracteur de longue date de la CCB.

Les administrateurs de la CCB ont régulièrement accès aux données détaillées sur les ventes réalisées par l'organisation. Ce processus permet aux administrateurs de voir par eux-mêmes que la CCB obtient réellement une juste valeur marchande comparativement à ce que reçoivent ses concurrents sur le marché international. Le mandat de la CCB consiste à maximiser les recettes au profit des agriculteurs et à établir et maintenir des rapports durables avec ses clients du monde entier. En exerçant une surveillance continue sur les ventes, le conseil d'administration est à même de savoir si la haute direction de la CCB respecte bien ce mandat.

Je tiens à affirmer de manière non équivoque que les ventes de blé dur à l'Algérie ont été réalisées à des prix concurrentiels par rapport à ceux du marché, donc à des prix qui ne représentent pas du bradage. Notre client, l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales, ou OAIC, a confirmé cet état de fait, comme le confirment aussi les rapports de ventes régulièrement examinés par les membres du conseil d'administration.

La CCB a également été accusée de vendre du grain à rabais par rapport aux prix que les producteurs de l'Ontario obtiennent. Certains ont dit que, à la fin de janvier, un producteur de l'Ontario qui vendait du blé de force roux de printemps à 13,5 % de protéines recevait 5,50 \$ le boisseau alors qu'un agriculteur des Prairies qui vendait du blé CWRS n° 1 touchait autour de 4,40 \$ le boisseau en prix final au compte de mise en commun, soit 1,10 \$ de moins. Cette information a pour effet d'insinuer que la performance de la CCB est insatisfaisante. Toutefois, cela est faux, en raison de plusieurs erreurs induites dans la comparaison.

Pour commencer, un prix comptant (prix en Ontario) est comparé à un prix du compte de mise en commun (les Perspectives de rendement publiées par la CCB). Cette comparaison est trompeuse. Le prix du compte de mise en commun est par définition une moyenne des prix obtenus au cours de l'ensemble de la campagne agricole. Dans un marché haussier, comme celui que nous avons connu jusqu'ici au cours de la campagne agricole courante, les prix comptants sont toujours plus élevés que les prix au compte de mise en commun. La CCB vend-elle le blé aux « prix forts » de l'Ontario et remet-elle l'argent de ces ventes aux agriculteurs? Oui. En fait, les prix perçus par la CCB sont encore plus élevés.

La source du prix comptant de 5,50 \$ le boisseau n'est pas dévoilée, mais il est à peu près certain qu'il s'agit d'un prix coté à une meunerie ontarienne ou à proximité. Une comparaison de prix appropriée s'appliquerait donc, par exemple, à du blé de Saskatchewan rendu à une meunerie de l'Ontario. Le 5 février, la CCB offrait aux meuneries de l'Est du blé CWRS n° 1 à 13,5 % de protéines pour 230,47 \$/t à Thunder Bay. Si on ajoute à cela des frais de transport de 25 \$/t de Thunder Bay à la meunerie, le prix rendu représenterait 255,47 \$/t ou 6,95 \$/boiss.

La véritable comparaison se situe donc entre 5,50 \$/boiss. au producteur de blé de force roux de printemps en Ontario et 6,95 \$/boiss. au producteur d'un même blé en Saskatchewan. Par conséquent, la réalité est complètement à l'inverse de ce que l'article soutenait. En fait, ce sont les prix de la CCB qui sont plus élevés.

Ce prix de 6,95 \$/boiss. s'ajouterait aux paiements du compte de mise en commun que les agriculteurs de l'Ouest reçoivent pour le blé vendu tout au long de la campagne agricole 2006-2007. Toutefois, si l'agriculteur décide de fixer le prix de son blé au moyen d'une des options de paiement au producteur offertes par la CCB, il ou elle pourrait bloquer le prix aux alentours de 240 \$/t – départ Saskatchewan, ce qui représenterait un prix approximatif de 5,20 \$/boiss. Pour rendre la comparaison encore plus proche de la réalité, il faudrait ajuster le prix offert à l'agriculteur ontarien en déduisant les frais de transport, de nettoyage et de chargement en silo. Ainsi, le prix coté de 5,50 \$/boiss. se convertirait en fait en un prix départ ferme très voisin du prix comptant pouvant être obtenu par le biais de la CCB, et ce malgré l'énorme handicap que les producteurs des Prairies doivent surmonter comparativement à leurs homologues de l'Ontario, à cause de l'éloignement du marché de l'Est.

Les déclarations erronées au sujet des prix de vente de la CCB et de ses rapports avec l'un ou l'autre de ses clients nuisent à notre capacité commerciale et nuisent par conséquent aux agriculteurs de l'Ouest canadien. Il s'agit d'un enjeu commercial qui passe avant le débat politique. Et je crois très fermement, comme l'ensemble du conseil d'administration de la CCB d'ailleurs, que toute critique au sujet de la CCB devrait être fondée sur des faits et non sur de vagues insinuations diffusées par les concurrents du Canada. **La commercialisation du blé, du blé dur et de l'orge des Prairies est une activité purement commerciale, caractérisée par une concurrence féroce, et à la CCB nous croyons que les intérêts financiers des agriculteurs doivent passer en premier.**

J'espère sincèrement qu'à l'avenir, des efforts seront faits pour vérifier les renseignements de cette nature auprès de la CCB avant de les utiliser et de les diffuser. Quelle que soit la controverse politique qui entoure le mandat de vente par comptoir unique de la CCB, cela ne devrait pas empêcher le flux d'information exacte entre la CCB et le gouvernement fédéral.

J'aimerais maintenant faire quelques brèves observations au sujet de nos efforts de commercialisation jusqu'à ce jour. Comme vous le savez peut-être, plus tôt cette semaine, la CCB a dévoilé ses projections de prix pour la prochaine campagne agricole à *GrainWorld*, une importante conférence sur les perspectives de marché. Bien qu'il soit encore très tôt, nous prévoyons que les recettes de l'orge brassicole seront en avance de 30 \$/t par rapport aux prix de la campagne actuelle, en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement et de la vigueur de la demande. Les prix du blé dur et du blé meunier de haute qualité sont également en hausse par rapport à ceux de la campagne actuelle .

Peu après avoir été nommé dans mon poste, j'ai informé les agriculteurs que la CCB était en avance par rapport à ses objectifs de commercialisation de blé et d'orge. Je suis heureux de pouvoir confirmer que c'est encore le cas.

Toutefois, notre capacité à honorer les engagements contractuels que nous avons pris avec les clients est gravement menacée. Je m'en voudrais de ne pas informer le Comité ici présent de la problématique à laquelle nous sommes confrontés par suite de la grève du CN, laquelle a exacerbé les difficultés d'acheminement du grain survenues sur les lignes ferroviaires du CN et du CP. Les agriculteurs étant captifs des deux grandes compagnies ferroviaires au Canada, tout important retard dans le réseau a souvent pour effet de contraindre les agriculteurs à payer des pénalités, dès lors que le chargement des navires est retardé. Pendant la grève actuelle, les agriculteurs payaient des centaines de milliers de dollars par jour. Par contre, ce qui ne figure pas sur une ligne distincte dans notre rapport financier, c'est le tort que ces retards causent à la réputation des agriculteurs comme fournisseurs fiables d'un produit de haute qualité pour lequel ils sont si bien connus.

Lorsque la grève du CN a débuté, nous avons aussitôt pressé le gouvernement d'intervenir et d'imposer une loi de retour travail. Lorsque nous faisons de telles requêtes, nous ne crions pas au loup. Les interruptions de travail telles que celles que nous venons de connaître, ainsi que les retards qui s'ensuivent lors du retour à la normale des activités de transport, sont intenable pour les agriculteurs.

Il faut absolument que le gouvernement examine sérieusement ce problème. Nous devons avoir la certitude que le service ferroviaire saura se rétablir promptement après les délais majeurs lorsque ceux-ci se produisent et que les deux lignes ferroviaires assureront un service de transport approprié et ce, de façon durable.

Voilà qui conclut mes observations. Merci de votre attention. Je suis maintenant à votre disposition si vous avez des questions.